



**Commune mixte de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 11 JUIN 2018 A 20.00 H.
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 19 du 16 mai 2018 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2018.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 750'000.00 destiné aux travaux d'épuration pour le hameau des Sairains. Financement par un emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver les modifications des articles 49, 57 et 58 du règlement d'organisation.
5. Elections de 4 membres à la Commission d'école.
6. Informations sur l'avenir du bureau de poste de Montfaucon.
7. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Les modifications du règlement mentionnées sous chiffre 4 sont déposées publiquement au secrétariat communal depuis 20 jours et le seront encore 20 jours après l'assemblée communale de ce soir.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateur : MM. Arnaud Baumann et Jean-Claude Villat

Le Président constate la présence d'un représentant de la presse. Il invite cette personne à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, que cette personne ne possède pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 41 sur 468 électeurs inscrits (8.76 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2018

Le P.V. de l'assemblée du 26 mars 2018 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 41 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017 de la commune mixte de Montfaucon

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale qu'il ne va pas entrer dans le détail des comptes étant donné que les citoyens ont reçu les commentaires nécessaires par voie de tout ménage. Néanmoins, s'il y a des questions, les renseignements nécessaires seront donnés.

Il signale que le résultat des comptes de l'exercice 2017 est un peu meilleur que le budget grâce à des charges moins importantes dans le chapitre « Aide sociale » ainsi qu'à un supplément de rentrées fiscales.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin présente les dépassements de budget 2017 en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

a) Dépassements de budget

5100.318.01	Transports des élèves	Fr.	16'697.25
5200.352.00	Ecolages écoles secondaires	Fr.	11'840.60
915.330.00	Eliminations et corrections de taxations	Fr.	17'480.90
1400.390.00	Imputations internes	Fr.	14'635.30
1500.314.00	Entretien des installations	Fr.	14'811.05

Toutes les explications nécessaires au sujet de ces dépassements de budget sont données à l'assemblée.

b) Comptes

M. Hennin indique que les comptes bouclent au 31 décembre 2017 de la manière suivante :

- Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	2'553'176.10
Revenus	:	Fr.	2'565'278.80

soit un excédent de produits de Fr. 12'102.70 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 15'700.00.

- Compte des investissements

Le compte des investissements 2017 présente Fr. 60'375.25 de dépenses et Fr. 31'603.25 de recettes, d'où un excédent de dépenses de Fr. 28'772.00.

Aucune demande de renseignement ni d'explication au sujet de ces comptes ne sont faits par l'assemblée.

M. Hennin signale encore que la Commission de vérification des comptes a examiné et établi son rapport de vérification le 23.05.2018 et le Conseil communal le 04.06.2018. Ils recommandent tous deux d'approuver les comptes 2017.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2017.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2017 de la commune mixte de Montfaucon.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 750'000.00 destiné aux travaux d'épuration pour le hameau des Sairains. Financement par un emprunt

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que suite au refus de l'assemblée communale du 06.12.2017 de voter un crédit pour l'épuration du hameau des Sairains, un groupe de citoyens de ce hameau est intervenu auprès du Conseil communal pour demander que le projet soit représenté à une prochaine assemblée communale.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart indique que le Conseil communal a décidé de prendre en considération la demande des citoyens des Sairains, c'est pourquoi, la demande de crédit est à nouveau soumise à l'assemblée de ce soir.

Elle rappelle que l'obligation d'épuration des eaux usées découle de Lois fédérale et cantonale ainsi que des Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) adoptés par les communes de Montfaucon et Montfavergier.

Mme Brülhart signale qu'un avant-projet a été demandé par le Conseil communal à la suite de quoi, une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés a été organisée. Par la suite, le Conseil communal a soumis une demande de crédit d'étude pour le projet d'ouvrage à l'assemblée communale du 03.07.2017. Elle rappelle que cette assemblée a accepté le crédit à l'unanimité.

Enfin, elle détaille la manière dont les taxes seront calculées en application du règlement communal des eaux usées.

Pour terminer, elle précise que le projet est identique à celui présenté à l'assemblée du 06.12.2017 et qu'il n'a pas subi de modifications. Il prévoit la construction d'une mini-STEP pour le raccordement des bâtiments et la réalisation des collecteurs communaux et privés. Le coût total des travaux est estimé à Fr. 750'000.00 et il est prévu de les financer par un emprunt bancaire.

M. Jean-Claude Villat souhaite savoir si le Conseil communal a demandé de nouvelles offres pour ces travaux.

Mme Brülhart répond que non en l'état actuel du dossier. Les prix ont été calculés en fonction de ce qui se passe sur le marché. Les appels d'offre lors de la mise en soumission des travaux nous en diront plus.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 750'000.00 à couvrir par voie d'emprunt pour les travaux d'épuration du hameau des Sairains.

4. Prendre connaissance et approuver les modifications des articles 49, 57 et 58 du règlement d'organisation

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale que suite à l'acceptation des nouveaux statuts du cercle scolaire Franches-Montagnes Est, le règlement d'organisation doit être adapté étant donné que le nombre de membres de la Commission d'école a changé.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin signale que le Conseil communal profite de l'occasion pour abroger la notion de cautionnement à fournir par le Secrétaire et le Caissier étant donné que l'assurance RC de la commune couvre cette prestation.

M. Hennin indique donc que l'article 49 ne fait plus mention du nombre de membres de la Commission d'école à élire par l'assemblée communale mais que ce nombre est défini par les statuts du cercle scolaire.

En outre, il précise que les articles 57, alinéa 4 et 58, alinéa 3 seront abrogés.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée approuve les modifications des articles 49, 57 et 58 du règlement d'organisation de la commune mixte de Montfaucon.

5. Elections de 4 membres à la Commission d'école

Rapporteur : Mme Pierrette Aubry, Conseillère communale

Mme Aubry signale qu'il s'agit de nommer les nouveaux membres de la Commission d'école suite à l'acceptation des statuts du nouveau cercle scolaire Franches-Montagnes Est.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Aubry indique que le Conseil communal propose 4 candidats pour les 4 postes à repourvoir. Il s'agit de :

- Mme Klasina Brunott Queloz
- Mme Corine Quenet Bourquard
- Mme Laetitia Villat
- M. Luc Jeannotat

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal.

Mme Cécile Piquerez se propose pour faire partie de cette nouvelle Commission d'école.

De son côté, M. Luc Jeannotat informe l'assemblée qu'il est prêt à se retirer s'il y a une autre personne intéressée.

La parole n'étant plus demandée, le Président constate que l'assemblée est en présence de 5 candidats pour 4 postes à repourvoir. L'assemblée, pour la bonne forme, doit donc procéder à une élection conformément à l'article 25 du Règlement d'organisation.

Etant donné que l'assemblée n'en émet pas le vœu, le Président signale que l'on va procéder à l'élection des membres à la Commission d'école à bulletin secret.

Le Président invite les scrutateurs à délivrer et à récolter les bulletins de vote.

Le résultat de l'élection est le suivant :

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Blancs et/ou nuls	:	02
Bulletins valables	:	39
Majorité	:	20

Ont obtenu des voix :

1. Mme Klasina Brunott Queloz	37
2. Mme Corine Quenet Bourquard	37
3. Mme Laetitia Villat	36
4. Mme Cécile Piquerez	36
5. M. Luc Jeannotat	10

Le Président constate donc que les candidats 1 à 4 sont élus à la Commission d'école du cercle scolaire Franches-Montagnes Est.

6. Informations sur l'avenir du bureau de poste de Montfaucon

Rapporteur : M. José Noirjean, Conseiller communal

M. Noirjean donne connaissance du rapport établi par le Conseil communal au sujet de l'avenir du bureau de poste de Montfaucon. Il a la teneur suivante :

En novembre 2017, la Commune a été approché par l'entreprise de la Poste afin de discuter de la transformation de l'office de Poste actuel en agence postale avec l'aide d'un partenariat d'un commerce local.

Ce changement est motivé par le fait que le rendement de l'office de Poste actuel a diminué depuis ces dernières années.

Toutefois, à la suite de discussion, nous avons convenu avec la Poste que nous (le Conseil) voulions attendre les conclusions du groupe de travail initié par la conseillère fédérale Doris Leuthard et que si le résultat devait déboucher sur une modification de la législation sur la Poste, nous ne donnerions pas notre accord avant la fin des travaux des Chambres fédérales. La Poste a confirmé cette démarche dans un courrier.

Cependant lors des deux derniers échanges de courrier de cette année, la Poste a la claire intention d'accélérer la mise en place d'une agence postale au village et ceci à l'encontre de notre accord cité précédemment.

Il est vrai que le groupe de travail a rendu ses recommandations qui sont entre autres une meilleure accessibilité des services postaux à l'échelle cantonale et régional et également d'intensifier la communication entre les cantons, les communes et la Poste.

Mais il reste maintenant à mettre en place concrètement ces révisions de lois aux deux chambres fédérales.

De ce fait nous avons soutenu notre position auprès de la Poste qui est de ne pas commencer le processus de de démantèlement de l'office de Poste de Montfaucon.

Pour résumé nous sommes dans l'attente des résultats des discussions qui se déroule dans les Chambres fédérales. Notre intention fondamentale est que nous voulons éviter une fermeture alors que les futurs changements de Loi pourraient sauver notre Poste. Ceci serait un manquement à notre devoir de Conseiller communal.

De plus nous craignons qu'une agence postale soit une charge de travail trop importante pour un commerce. Il est aussi bien de noter que lors de retrait cash (500.- maximum).cela pourrait poser un souci au magasin du point de vue des liquidités et que la confidentialité pour les clients est difficilement envisageable dans un magasin de village.

Nous avons toujours espoir de garder notre Poste en l'état actuel.

Le Président remercie M. Noirjean pour son exposé et demande à l'assemblée s'il y a des compléments à apporter à cet objet.

Mme Francine Beuret relève que Mme Ruoff, directrice de La Poste, a annoncé sa démission suite au scandale de CarPostal. Elle invite les autorités communales à continuer de se battre contre la fermeture du bureau de Montfaucon.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos ce point de l'ordre du jour.

7. Divers et imprévu

a) Mme Melina Brülhart informe l'assemblée du constat effectué sous le hangar communal à l'occasion du dernier ramassage des déchets encombrants combustibles (DEC). Elle indique que des remarques ont été faites par le transporteur et l'entreprise Vadec. A ce sujet, elle montre quelques photos et elle rappelle que ce n'est pas un endroit où tout peut être déposé mais uniquement ce qui peut être brûlé et en quantité limitée. Elle signale que le Conseil communal étudiera le déplacement de la récolte des DEC à la STEP où un meilleur contrôle pourra être effectué par l'employé communal.

b) Mme Francine Beuret demande si la commune a des nouvelles au sujet de la décharge sauvage découverte sur notre territoire et qui est responsable de la surveillance du territoire.

M. Vincent Hennin répond que le cas a été annoncé par le garde de triage qui est responsable de la surveillance forestière. Une enquête interne a été menée par le Conseil communal et elle n'a rien donné. Le dossier est actuellement entre les mains de la Police cantonale qui va procéder à des investigations plus approfondies. Dans le cas où le responsable de cet entreposage illicite ne pourrait pas être identifié, il appartiendrait à la commune de procéder à l'évacuation du matériel en question. Il va s'en dire que les frais liés à ces travaux seront à la charge de la collectivité.

c) Mme Marie-Françoise Chenal tient à remercier l'assemblée communale d'avoir accepté la demande de crédit pour les travaux d'épuration du hameau des Sairains. Elle remercie également le Conseil communal d'avoir pris en considération la demande des habitants des Sairains et d'avoir accepté de représenter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée.

d) M. Philippe Farine souhaite que le chemin du Droit des Prés soit entretenu cette année.

M. Loic Sprunger répond que ces travaux ont été prévus par le Conseil communal sur recommandation de la Commission d'entretien des chemins. Ils devraient se dérouler ces prochaines semaines. Le Secrétaire précise que ces travaux seront financés par le Fonds communal d'entretien des chemins.

e) Mme Francine Beuret demande qui a la charge de l'entretien des barres de pâturages.

Mme Katia Belser répond que cet entretien appartient aux ayants droit qui encrangent du bétail sur le secteur concerné. En cas de besoin, Mme Belser invite Mme Beuret à la contacter.

f) M. Jean-Claude Villat informe l'assemblée qu'une initiative cantonale est actuellement en cours au sujet des émoluments facturés par le Canton aux sociétés et organismes jurassiens qui organisent des manifestations. Cette initiative demande que les tarifs appliqués par le Canton soient revus à la baisse. M. Villat signale qu'il tient des listes de signatures à disposition dans le cas où des personnes seraient intéressées à soutenir cette initiative.

g) M. Vincent Hennin remercie l'assemblée pour sa participation et pour les décisions prises qui montrent qu'elle apporte son soutien aux autorités communales. Il remercie également les membres des autorités communales pour le travail accompli depuis l'entrée en fonction des nouvelles autorités ainsi que le Président des assemblées communales pour sa collaboration.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances d'été.

Il lève l'assemblée. Il est 21.05 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner